

## **PARTICULIERS**

Annexe 5 de la convention de compte de dépôt



# **Tarifs des principaux services & opérations de votre banque au 15 janvier 2011**

Prix en euros, exprimés taxes incluses  
lorsque celles-ci sont dues.

**BANQUE POPULAIRE  
PROVENÇALE ET CORSE**



*Banque et populaire à la fois.*

[www.bppc.fr](http://www.bppc.fr)

# Extrait standard des tarifs\*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

## Liste des services

Tarifs en €

<b>Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (Cyber Gestion)<sup>(1)</sup></b>	
Soit pour information 42 euros par an	3,50/mois
<b>Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Moviplus)</b>	
- (permettant de recevoir 2 alertes par semaine, soit pour information 40,80 euros par an)	3,40/mois
<b>Carte de paiement internationale (Visa)</b>	
- à débit immédiat par an	37,00
- à débit différé par an	47,00
<b>Carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron) par an</b>	27,50
<b>Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro</b>	
- par retrait (à partir du 5ème retrait par mois)	1,00/retrait
<b>Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro</b>	
- en agence par virement	Gratuit
- par internet par virement	Gratuit
<b>Frais de prélèvement</b>	
- mise en place d'une autorisation de prélèvement	Gratuit
- par prélèvement	Gratuit
- si créancier type organisme public et assimilés	Gratuit
<b>Commission d'intervention</b>	
- par opération, avec un plafond de 184 euros par mois	9,20
<b>Assurance perte ou vol des moyens de Paiement (Securiplus) par an</b>	28,00

\* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du Secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

<sup>(1)</sup> Hors coût du fournisseur d'accès à internet

# Sommaire

Page

<b>Suivre le fonctionnement de votre compte</b>	<b>4</b>
Vos opérations courantes	
Vos opérations exceptionnelles	
Les dates de valeur	
Le Droit au compte	
<b>Utiliser vos moyens de paiement</b>	<b>6</b>
Choisir votre carte bancaire	
Les services liés à votre carte	
Retirer des espèces	
Autoriser un prélèvement sur votre compte	
Emettre ou recevoir un virement ou virement SEPA	
Utiliser un chéquier	
Incidents de paiement	
Incidents de fonctionnement	
<b>Accéder à votre banque à distance</b>	<b>11</b>
Par Internet : <a href="http://www.bppc.fr">www.bppc.fr</a>	
Par Téléphone	
<b>Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins</b>	<b>12</b>
<b>Choisir une solution d'épargne et gérer votre patrimoine</b>	<b>14</b>
Bénéficier d'une épargne disponible	
Epargner en vue d'un projet immobilier	
Epargner pour vos enfants	
Dynamiser votre épargne	
Gérer votre portefeuille boursier	
Autres produits et services	
<b>Financer vos projets</b>	<b>16</b>
Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus	
Vos projets immobiliers	
Vos projets personnels	
Les assurances	
Les garanties	
Autres prestations	
<b>Protéger votre famille et vos biens</b>	<b>18</b>
Votre assurance personnelle	
Protéger vos enfants	
Assurer l'avenir de vos proches	
Assurer vos biens	
Location de coffres	
Transmettre votre patrimoine	
<b>Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger</b>	<b>20</b>
Vos opérations de change	
Vos opérations par carte bancaire	
Vos virements vers l'étranger	
Vos virements en provenance de l'étranger	
<b>Parlons-en</b>	<b>22</b>

# Suivre le fonctionnement de votre compte

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

## Vos opérations courantes

● Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte	Gratuit
● Frais de tenue de compte (par mois) incluant : l'édition des relevés de compte, la mise en place et le paiement de virements occasionnels et permanents, les chèques de banque, les frais de recherche simple.	1,50
● Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
● Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
● Relevé de compte (frais trimestriels) :	
- mensuel	Gratuit
- par quinzaine	5,70
- décadaire	9,00
- hebdomadaire	11,40
- journalier	32,00
● Relevé de compte en ligne	Gratuit
● Relevé de compte en ligne + envoi papier Frais mensuels en sus des frais d'envoi des relevés de compte papier	1,20
● Edition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire Provençale et Corse	Gratuit
● Recherche de document : (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, repris à l'article L 133-1 du Code Monétaire et Financier)	
- simple	Gratuit
- complexe	Devis
● Recherche chèque remis via Cyberplus (par image chèque)	2,00
● Duplicata d'extrait de compte (par feuille)	1,40

Une nouvelle Convention de Compte de dépôt est à votre disposition. Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence. Vous trouverez également l'intégralité des Conditions Générales de la Convention sur le site Internet de votre Banque : [www.bppc.fr](http://www.bppc.fr)

## Vos opérations exceptionnelles

● Clôture de compte :	
- compte de dépôt	Gratuit
- comptes épargne (PEL, CEL,...)	Gratuit
● Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)	Gratuit
● Transfert de compte vers un autre établissement :	
- comptes épargne (PEL, CEL, PEP, ...)	63,00
- comptes titres ordinaires ou PEA :	
> frais par ligne	12,00
> forfait minimum	120,00
● Aide au changement de domiciliation bancaire vers la BPPC ou une autre Banque Populaire	Gratuit
● Mise en place d'une procuration sur compte ou d'un mandat global	Gratuit

- |   |         |
|---|---------|
| ● Suppression d'une procuration sur compte ou d'un mandat global                          | Gratuit |
| ● Frais de transfert de dossier au service Contentieux (hors procédure de surendettement) | 50,00   |
| ● Désolidarisation de compte joint  | 17,00   |

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

- |                                      |       |
|--------------------------------------|-------|
| ● Gestion de compte inactif (par an) | 60,00 |
|--------------------------------------|-------|

Ces frais sont prélevés si votre compte n'enregistre aucun mouvement pendant plus de 12 mois consécutifs.

## Les dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations. Les dates de valeur mentionnées ci-après s'appliquent à toute opération libellée en euros ou dans une devise de l'Espace Economique Européen, dès lors qu'au moins un des deux prestataires de services de paiement (celui du bénéficiaire ou celui du payeur), se trouve sur le territoire de la France métropolitaine, dans les départements d'Outre-Mer, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy, à Mayotte ou à Saint-Pierre-et-Miquelon (uniquement opérations en euros pour ces deux derniers territoires).

- |                    |           |
|--------------------|-----------|
| ● Remise de chèque | J+1 ouvré |
|--------------------|-----------|

## Le Droit au compte

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

- |   |         |
|---|---------|
| ● Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants :  | Gratuit |
| - l'ouverture et la fermeture du compte ;                                     |         |
| - un changement d'adresse au maximum une fois par an ;                        |         |
| - un relevé de compte au moins une fois par mois ;                            |         |
| - des relevés d'identité bancaire (RIB) en fonction de vos besoins ;          |         |
| - l'encaissement de virements reçus ;   |         |
| - l'encaissement de chèques déposés sur votre compte ;                        |         |
| - le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque) ;                      |         |
| - le paiement de prélèvements ou de titres interbancaires de paiement (TIP) ; |         |
| - un moyen de consulter à distance le solde de votre compte ;                 |         |
| - une carte de paiement à autorisation systématique (Electron) ;              |         |
| - deux chèques de banque au maximum par mois.                                 |         |

# Utiliser vos moyens de paiement

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)


## Choisir votre carte bancaire

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. Vous pouvez également opter pour une carte haut de gamme, associée à de nombreux services (assurances, assistance...). Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix de la carte la mieux adaptée à vos besoins. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (N° non surtaxé, prix d'un appel local) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

### Carte de retrait (cotisation annuelle)

- ❖ Carte Cirrus (à partir de 12 ans) 24,00
- Carte Calypso 8,00

### Carte de paiement (cotisation annuelle)

 \* Une **réduction** est accordée à partir de la deuxième carte de même niveau sur le même compte (15 € pour la carte Electron, Nationale, Internationale, Classic Facelia, Foot - 25 € pour Premier Classic, Premier Facelia - 50 € pour Premier et Infinite)

- Carte Visa Electron\* et Electron Jeune\* 27,50
- ❖ Carte BudJ (réservée aux 12-18 ans) 27,50
- Carte NRJ Banque Pop'Visa Electron 27,50
- Carte Nationale\* :
  - à débit immédiat (renouvellement) 37,00
  - à débit différé (renouvellement) 47,00
- Carte Internationale\* (Visa, Mastercard) et Internationale Jeune\* :
  - à débit immédiat 37,00
  - à débit différé 47,00
- Carte NRJ Banque Pop'Visa Classic :
  - à débit immédiat 37,00
  - à débit différé 47,00
- Carte Mastercard Foot\* :
  - à débit immédiat 40,00
  - à débit différé 50,00
- Carte Visa Premier Classic\* :
  - à débit immédiat 88,00
  - à débit différé 95,00
- Carte Visa Premier\* :
  - à débit immédiat 125,00
  - à débit différé 130,00
- Carte Infinite Standard\* 255,00
- Carte Infinite à plafond majoré\* 305,00
- E-Carte Bleue 12,50

## Carte de débit-crédit (cotisation annuelle)

La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant une ligne de crédit renouvelable.

● Carte Internationale Visa Classic Facelia*	
- à débit immédiat	37,00
- à débit différé	47,00
● Carte Internationale Visa Premier Facelia*	
- à débit immédiat	88,00
- à débit différé	95,00

## Carte de crédit (cotisation annuelle)

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits mais également d'utiliser une ligne de crédit renouvelable, sous forme de réserve d'argent.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller de clientèle.

● Carte Aurore (renouvellement)	Gratuit
● Carte Créodis <sup>(1)</sup>	17,00
● Carte Réserve Plus (renouvellement)	37,00

## Les services liés à votre carte

● Cartego (personnalisation du visuel de la carte - par an)	12,00
● Réédition du code confidentiel	13,50
● Création, refabrication de carte en urgence	25,00
● Relèvement temporaire du plafond d'autorisation de paiement par CB	20,00
● Frais d'opposition sur carte en cas de perte par le Client	27,00
● Contestation non fondée d'un paiement (plus frais de recherche)	43,00
● Sécuriplus : assurance perte et vol des moyens de paiement (par an)	28,00
● 2 <sup>ème</sup> Assurance Sécuriplus sur le même compte (par an)	14,00



**Votre assurance Sécuriplus est incluse dans votre convention Équipage.**

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Sécuriplus garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Votre assurance Sécuriplus vous couvre également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur.

## En cas de vol ou d'un usage frauduleux de vos moyens de paiement

En cas de vol ou d'une utilisation frauduleuse de votre instrument de paiement à votre insu, sur Internet par exemple, votre Banque prend en charge les frais de mise en opposition de votre carte et la remplace. Nous vous invitons à faire opposition au plus tôt au 01 77 86 24 24 (N° non surtaxé, prix d'un appel local), service disponible 7J/7, 24h/24. Votre Banque peut également être à l'initiative du blocage de votre instrument de paiement si elle soupçonne une utilisation frauduleuse de votre instrument.

<sup>(1)</sup> pour les tarifs des services liés à la carte Créodis, voir p17

# Utiliser vos moyens de paiement

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

- Opposition carte pour vol ou usage frauduleux Gratuit
- Refabrication de carte en mode "normal"  
(délai d'une semaine) Gratuit
- Recherche de facturette en cas de contestation  
d'une opération Gratuit

## Retirer des espèces

(en euros ou dans une devise de l'EEE\*, en France et au sein de l'EEE\*\*)

- Retrait d'espèces à un distributeur Banque Populaire Gratuit
- Retrait d'espèces à un distributeur d'un autre établissement  
bancaire : 1,00
  - A compter du 5<sup>ème</sup> retrait dans le mois (sauf carte Infinite  
et détenteur de la Convention Equipage Horizon)

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces  
aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates  
Banque Populaire.

- Retrait d'espèces au Guichet de nos agences Gratuit
- Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire) 17,00

## Autoriser un prélèvement sur votre compte

- Frais de mise en place d'un avis de prélèvement Gratuit
- Coût par opération Gratuit
- Opposition à un prélèvement avant exécution Gratuit
- Opposition définitive à des prélèvements récurrents  
(retrait du consentement) Gratuit

## Emettre ou recevoir un virement ou virement SEPA\*\*

- Virements occasionnels ou permanents reçus Gratuit



**Vos virements permanents et occasionnels  
sont exécutés sans frais.**

- Virements occasionnels : Gratuit
  - Par internet Gratuit
  - Au guichet de votre agence (avec RIB / IBAN) Gratuit
- Virement permanent : Gratuit
  - Frais de mise en place d'un virement permanent Gratuit
  - Coût par opération Gratuit
- Opposition à un virement avant exécution,  
dans les délais légaux de révocation Gratuit
- Révocation définitive d'un virement permanent  
(retrait du consentement) Gratuit

\* EEE : Espace Economique Européen

\*\* Zone Sepa : EEE + Suisse et Monaco.



Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

## Utiliser un chéquier

● Dépôt d'un chèque sur votre compte	Gratuit
● Paiement par chèque	Gratuit
● Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
● Envoi de chéquier à domicile, à la demande ou après 4 mois de conservation à l'agence (hors frais postaux d'envoi en recommandé avec AR)	Gratuit
● Chèque de banque	Gratuit
● Frais d'opposition sur chèque (par chèque ou série de chèques), renouvelable annuellement par tacite reconduction sauf annulation par le client	16,00

## Incidents de paiement

● Découvert du compte non convenu :	
- intérêts débiteurs	Plafond du taux réglementaire*

### Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès la régularisation du chèque.

● Forfait de rejet d'un chèque	
- Pour absence de provision suffisante :	
> montant du chèque inférieur ou égal à 50 €	30,00
> montant du chèque supérieur à 50 €	50,00
- Pour autres motifs	Gratuit

Le forfait de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre MURCEF), la commission d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation, les frais de mise en interdiction bancaire, les frais de gestion de compte en interdiction bancaire, ainsi que la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : Frais Rejet Chèque.

● Lettre d'information préalable pour chèque sans provision Tarif compris dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération	9,20
● Chèque émis en période d'interdiction bancaire	35,00
● Chèque remis et retourné impayé pour un motif autre que sans provision, compte clos ou absence de mentions légales	16,50

\* Ce Taux calculé par la Banque de France est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Le TEG annuel est indiqué sur le relevé de compte.

# Utiliser vos moyens de paiement

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

- |   |       |
|---|-------|
| ● Mise en interdiction bancaire pour chèque impayé dans une autre banque              | 30,00 |
| ● Frais de gestion sur compte interdit bancaire dans une autre banque (par trimestre) | 12,50 |

## Bénéficiaire de moyens de paiement alternatifs au chèque

- |                                     |      |
|-------------------------------------|------|
| ● Baséo Banque Populaire (par mois) | 3,50 |
|-------------------------------------|------|

Baséo Banque Populaire (forfait destiné aux clients sans chéquier)  
Offre comprenant : une carte Visa Electron à autorisation systématique, la mise en place de 6 autorisations mensuelles de prélèvement, 2 virements occasionnels par mois, 2 virements permanents par mois, un chèque de banque par an, l'édition de RIB en agence, l'abonnement au serveur vocal Tonalité Plus.

## Incidents de fonctionnement

- |   |                        |
|---|------------------------|
| ● Forfait de rejet d'un prélèvement, d'un virement, d'un TIP ou d'un téléversement pour absence de provision suffisante : |                        |
| - Si inférieur à 20 €   | Montant de l'opération |
| - Si supérieur ou égal à 20 €   | 20,00                  |

Ce forfait comprend : la commission d'intervention, les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation. Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : Frais Rejet Prélèvement ou Frais Rejet Virement ou Frais Rejet TIP ou Frais Rejet Téléversement.

- |  |        |
|--|--------|
| ● Rejet d'un prélèvement, d'un virement, d'un TIP ou d'un téléversement pour autres motifs : y compris la notification du refus d'exécution de l'ordre | 20,00  |
| ● Mise en opposition d'une carte par la banque pour utilisation abusive  | 50,00  |
| ● Saisie Attribution   | 95,00  |
| ● Opposition administrative Max : 10% du montant de l'opposition   | 95,00  |
| ● Avis à Tiers Détenteur   | 95,00  |
| ● Commission d'intervention  |        |
| - par opération  | 9,20   |
| - Plafond mensuel  | 184,00 |

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...) Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : Com Intervent.

# Accéder à votre banque à distance

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

## Par Internet : [www.bppc.fr](http://www.bppc.fr)

- **Cyber Découverte** (abonnement mensuel, hors coût de connexion) 2,00  
*Cyber Découverte permet la consultation des soldes et encours CB des comptes de dépôt ainsi que des 5 dernières écritures et des 5 dernières facturettes.*
- **Cyber Gestion** (abonnement mensuel, hors coût de connexion) 3,50  
*Votre abonnement vous donne un accès totalement sécurisé aux soldes et encours de vos comptes, aux caractéristiques détaillées des produits et services détenus, à la possibilité d'effectuer des virements entre vos comptes et vers les pays de la Communauté Européenne (SEPA) et vous offre tout un ensemble de services facilitant la gestion de vos avoirs.*
- **Cyberplus** (abonnement mensuel, hors coût de connexion) 4,90  
*Cet abonnement permet en sus l'accès à l'information boursière et financière, à la gestion en direct de votre portefeuille-titres avec la passation d'ordres.*
- **Lecteur PassCyberplus : Dispositif d'Authentification Forte des opérations sensibles** (dont virements externes, achats sur Internet,...)
  - 1<sup>er</sup> lecteur Gratuit
  - Lecteur supplémentaire ou remplacement sans restitution 8,00

## Par Téléphone

- **Accéder au Centre de Relation Clientèle de votre banque et joindre un conseiller : Serveur Vocal Tonalité Plus :**
  - Composez le 0 892 69 87 45 (abonnement gratuit) 0,34 €/min
- **Pour contacter votre banque dans le cadre d'une réclamation ou de la bonne exécution d'un contrat :**
  - Composez le 0 969 32 26 00 (numéro non surtaxé dont le prix est fixé par l'opérateur de l'appelant)
- **SMS + :**
  - Composez le 6 11 10 à partir de votre mobile 0,35  
(plus prix d'un sms)

Les services à distance Tonalité Plus et SMS + vous permettront de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

- **Moviplus** (abonnement mensuel, 2 choix possibles) :
  - Moviplus quotidien 4,70
  - Moviplus bi-hebdomadaire 3,40

Avec Moviplus, recevez sur votre mobile, le solde de votre compte, vos 2 dernières opérations ainsi que l'encours carte bleue éventuel, selon une périodicité adaptée à vos besoins.

# Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins

**X** : Obligatoire<sup>(1)</sup>

**O** : Option

<sup>(1)</sup> prestation obligatoire dont le prix est inclus dans le prix de base de la convention

Convention Budj  
de 12 à 17 ans

Equipage Horizon  
de 16 à 27 ans

## Contenu de base de votre convention

### • Compte

- Frais de tenue de compte incluant :

- l'édition des relevés de compte
- la mise en place et le paiement de virements occasionnels et permanents
- les chèques de banque
- les frais de recherche simple

Exonération

Exonération

- Relevés par quinzaine

- Oppositions Cartes et Chèques

### Découvert

- Facilité de caisse

- Autorisation de découvert

- Seuil de perception des agios

O

3 €

### Informations

- Tonalité Plus

- Info juridiques et pratiques

- Carnet de bord

- Relevé patrimonial trimestriel

X

### Moyens de paiement

- Carte

- Carte budj
- Visa ou Mastercard (voir cartes disponibles en agence)

- E-Carte bleue

- Sécuriplus

X

X

O

X

### Banque à distance

- Cyberplus

- Cyber Découverte

- Moviplus

Inclus

Inclus

O

### Epargne et gestion automatique

- Epargne Monétaire

- Crescendo

- Crescendo budj

O

X

### Prévoyance

- Fructi Facilités 2

- Dédicace

- Fructi Budget 2

### Privilèges

- Carte Calypso

- Prêt personnel pré-accordé (max. 3 mois de revenus domiciliés)

- Prime de Fidélité : 1 mois (2 mois) remboursé(s) si l'encours du compte support est compris entre 2 K€ et 5 K€ (> 5K€)

- Tarif annuel hors option (carte la moins chère) à partir de

- Tarif mensuel hors option (carte la moins chère) à partir de

24,00 €

2,00 €

27,72 €

2,31 €

\* Cette convention n'est plus commercialisée.

\*\* perception de la cotisation de façon trimestrielle

\*\*\* 1<sup>ère</sup> tranche gratuite

Carte gratuite la 1<sup>ère</sup> année, soit à partir de 1,17€ / mois

Une convention de relation est une offre groupée de produits et services, destinée à la gestion quotidienne de vos comptes, adaptée à vos besoins et vous permettant de bénéficier d'importantes réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits à l'unité. Le prix de la convention dépend du type de carte et des options choisies.

Equipage Essentiel	Equipage Senior à partir de 65 ans	Equipage Acef	Equipage Pro	Equipage Prestige	Equipage Grand Public*
X	X		X	X	
			X X	X X	
		X			X
X 3 €	X 3 €	X 1 €	X 5 €	X 5 €	X 1 €
X	X	X	X	X	X
X	X	X	X	X	X
X	X	X	X	X	X
			O	X	
X	X	X	X	X	X
X	X	X	O	O	X
X	X	X	X	X	X
O	O	O	X	X	O
O	O				
<b>I Livret au choix dans la gamme</b>					
		O			O
X (et/ou)	O	O	O	O	O
	O		O	O***	
O	O	O	O	O	O
		O			
			X	X	
X	X				
77,64 € 6,47 €	62,76 € 5,23 €	52,40 € 4,37 €**	214,08 € 17,84 €	246,00 € 20,50 €	53,68 € 4,47 €**

-15% remboursés à date anniversaire si détenteur de FP3 ou FL soit à partir de 15,16 €/mois

# Choisir une solution d'épargne et gérer votre patrimoine

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

## Bénéficiaire d'une épargne disponible<sup>(2)</sup>

● Livret de Développement Durable (ex. Codevi) <sup>(1)</sup>	1,75 %
● Livret Fidélis Sociétaire <sup>(3)</sup> (réservé aux sociétaires BPPC détenteurs d'un LDD)	2,50 %
● Livret d'Épargne Populaire <sup>(1)</sup>	2,25 %
● Compte sur Livret <sup>(3)</sup>	1,50 %
● Compte sur Livret ACEF <sup>(3)</sup>	1,50 %
● Compte sur Livret CASDEN <sup>(3)</sup>	2,00 %
● Codevair <sup>(3)</sup>	1,25 %
● Livret A <sup>(1)</sup>	1,75 %

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

## Épargner en vue d'un projet immobilier<sup>(1)</sup>

● PEL (hors prime d'état)	2,50 %
● CEL (hors prime d'état) <sup>(2)</sup>	1,25 %

## Épargner pour vos enfants<sup>(1)(2)</sup>

❖ Livret Premier Pas (0-11 ans) <sup>(3)</sup>	3,00 %
❖ Livret Jeune (12-25 ans) <sup>(1)</sup>	3,00 %

<sup>(1)</sup> Taux de rémunération annuel net fiscal (hors prélèvements sociaux éventuels).

<sup>(2)</sup> Taux en vigueur au 01/09/2010 susceptible de modification à tout moment.

<sup>(3)</sup> Taux de rémunération annuel brut.

## Dynamiser votre épargne

Placements à terme, Assurance Vie, PEA... de nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin d'optimiser votre patrimoine ou de préparer votre retraite. Consultez votre conseiller afin de trouver la solution d'épargne la mieux adaptée à vos besoins.

## Gérer votre portefeuille boursier

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et du mode de transmission que vous choisirez (Internet, ...).

### Ordres de bourse passés par internet

Calcul par tranche cumulative	Commission Proportionnelle	Forfait
< à 1 501 €	-	9,76 €
entre 1 501 et 10 000 €	0,598 %	-
entre 10 001 et 40 000 €	0,538 %	-
> à 40 000 €	0,478 %	-

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

### Ordres demandés en agence

● Frais fixes	7,20
● Frais variables	1,38 %
- avec minimum	13,30

### Droits de garde (frais annuels)

● Portefeuille composé uniquement de parts sociales BPPC	Gratuit
● Portefeuille composé uniquement de valeurs émises par Banque Populaire (OPCVM, obligations)	27,00
● Autres portefeuilles :	
Commission variable selon la valeur du portefeuille au 31/12 :	
- jusqu'à 50 000 €	0,20 %
- pour la partie comprise entre 50 001 € et 100 000 €	0,17 %
- pour la partie dépassant 100 000 €	0,09 %
Commission fixe par ligne	4,00
Minimum annuel de perception	42,00

Spécificité : exonération des commissions variables et fixes des valeurs émises par Banque Populaire (OPCVM, obligations)

### Souscription d'OPCVM (hors frais d'entrée et de sortie)

● OPCVM Banque Populaire	Gratuit
● OPCVM hors Banque Populaire	36,00

### Autres produits et services (abonnement annuel)

● Crescendo et Crescendo budj	20,00
-------------------------------	-------

Crescendo vous permet de gérer efficacement vos excédents de trésorerie : lorsque le solde de votre compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part.

● Hisséo : alimentation automatique sur compte-titres et PEA	Gratuit
● Informations juridiques et pratiques	8,10
● Carnet de bord annuel	11,96
● Relevé patrimonial trimestriel	32,00

# Financer vos projets

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement  
avant de vous engager.**

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

## Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus

Le solde de votre compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois vous être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total de votre découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

● Frais d'actualisation de dossier en cas de besoin spécifique	20,00
● Découvert du compte convenu et formalisé pour une durée inférieure à 90 jours : intérêts débiteurs, maxi. taux de base BPPC + 9,60 % (dans la limite du taux de l'usure)	
Taux de base de la Banque Populaire Provençale et Corse :	7,60 %
taux de référence de la Banque susceptible de variation en fonction des conditions du marché	au 01/09/2010
● Commission de découvert : elle est perçue sur le plus fort solde débiteur en valeur de chaque mois du trimestre considéré	Plafonné à 0,10 %
● Commission d'immobilisation : elle constitue une majoration du taux d'intérêt et s'applique aux comptes ayant présenté des soldes structurellement débiteurs en valeur pendant le trimestre	Plafonné à 4,00 %

Votre Banque Populaire propose également des offres de cautionnement spécifiques pour les étudiants affiliés et/ou adhérents LMDE, permettant d'éviter la caution personnelle des parents pour louer un appartement ou financer leurs études. Des offres de cautionnement préférentielles dédiées à la clientèle de fonctionnaires CASDEN/ACEF existent également : n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre conseiller.

## Vos projets immobiliers

● Prêt Épargne Logement (frais de dossier)	Gratuit
- taux	Nous consulter
● Prêt à Taux Zéro (frais de dossier)	Gratuit
● Autres types de prêts immobiliers :	
Frais de dossier - coût proportionnel au montant du prêt	1,00 %
- Minimum	400
- Maximum	1 300
En cas de prêt avec plusieurs débloqués, le minimum et le maximum sont majorés de 100 €.	
- Taux	Nous consulter

## Vos projets personnels

● Prêt personnel :	
Frais de dossier - coût proportionnel au montant du prêt	1,00 %
- Minimum	60,00
- Maximum	150,00
- Taux nominal (hors assurance facultative) <sup>(1)</sup>	Nous consulter



- Prêt Étudiant (frais de dossier) Gratuit
- Taux nominal (hors assurance facultative)<sup>(1)</sup> de 2,95 % à 3,07 %

Vous empruntez 4 000 €<sup>(2)</sup> sur 24 mois au TAEG annuel de **3,114 %** (hors assurance facultative). Vous rembourserez en 24 mensualités de **172,05 €**. Le coût total de votre crédit (hors assurance facultative) s'élève à **4 129,20 €**, sans frais de dossier.  
Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

### L'offre de crédit renouvelable CRÉODIS<sup>(2)</sup>

- Cotisation carte de crédit renouvelable CRÉODIS (par an) 17,00
- Les services liés à la carte :
  - refabrication 8,00
  - réédition du code confidentiel 6,00
  - mise en opposition pour perte 13,00
  - mise en opposition pour usage abusif 32,00
  - commission de paiement étranger<sup>(3)</sup> 2,50 % de la transaction
  - commission de retrait étranger<sup>(3)</sup> 2,50 % du retrait  
+ 2,90 € par retrait

Une information aux emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire Provençale et Corse.

## Les assurances

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré et de la durée du crédit.

- Pour un prêt immobilier standard :

Age de l'assuré	Taux en pourcentage du capital initial
18 à 35 ans	0,280 %
36 à 45 ans	0,360 %
46 à 55 ans	0,450 %
56 à 65 ans	0,550 %

- Frais d'étude pour délégation d'assurance 100,00

## Les garanties

- Mainlevée de garantie Nous consulter
- Frais de constitution de garantie Nous consulter

## Autres prestations

- Duplicata du tableau d'amortissement 95,00
- Information caution Gratuit

<sup>(1)</sup> Les taux sont ceux au 01/09/2010 et sont susceptibles de varier en fonction des conditions du marché.

<sup>(2)</sup> Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

<sup>(3)</sup> Opération réalisée dans un pays situé hors EEE.

# Protéger votre famille et vos biens<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Les notices d'assurances sont disponibles gratuitement dans toutes nos agences.

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

## ● Votre assurance personnelle

- MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) pour assurer une Incapacité Permanente ou Partielle (IPP) à partir de 5 %
  - formule individuelle (par mois)
  - formule familiale (par mois)

11,00  
21,00

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)\*

- Autonomis (étude personnalisée en agence)

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.\*

## ● Protéger vos enfants

- ❖ Assur BP Enfant (prix par an)
- ❖ Assur BP Horizon - formule personnelle (prix par an)
- ❖ Assur BP Horizon - formule tous risques

18,00  
25,00

Etude personnalisée en agence

Assur BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)\*

## ● Assurer l'avenir de vos proches

- Fructi facilités - renouvellement (prix par an)
- Fructi facilités 2 (prix par an)

16,50  
16,50

En cas de décès, votre découvert est assuré jusqu'à 5 000 € ou votre solde créditeur doublé dans la limite de 1 500 €.\*

- Fructi budget - renouvellement
- Fructi budget 2

Nous consulter  
Nous consulter

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans.\*

- Dédicace (prix par an, à partir de)

17,00

En cas de décès par accident, Dédicace assure à vos proches un capital qui viendra doubler le montant de l'ensemble de votre épargne détenue à la Banque Populaire.\*

\*Voir conditions générales du contrat disponible en agence.

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

- Fructi famille (prix par an, à partir de)  
Exemple : pour 15 000 € versés en cas de décès suite à un accident ou une maladie pour un assuré de 33 ans  
Pour un capital différent
- 27,33  
Nous consulter

Ce contrat de prévoyance vous permet de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux, dans la limite de la législation en vigueur.\*

## Assurer vos biens

- Assur BP Auto
  - Assur BP Habitat
- Etude personnalisée en agence  
Etude personnalisée en agence

## Location de coffres

Prix annuel, défini en fonction du volume du coffre avec valeur du contenu limitée à 10 700 €

- Coffre (prix par an, à partir de)
    - caution à la location
    - perte de clé
- 94,00  
250,00  
frais réels

## Transmettre votre patrimoine

- Frais d'ouverture d'un dossier de succession au sein de la même Banque Populaire
    - avoirs jusqu'à 8 000 €
    - avoirs de 8 001 à 30 000 €
    - avoirs supérieurs à 30 000 €
- 121,00  
211,00  
309,00

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

\*Voir conditions générales du contrat disponible en agence.

# Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

## Vos opérations de change

- Opérations de change des monnaies hors zone Euro : frais fixes, par opération, quel que soit le montant négocié en devises ou en chèques de voyage.
  - achat de chèques de voyage ou de billets de banque étrangers à nos clients 6,30
  - délivrance de chèques de voyage ou de billets de banque étrangers à nos clients 6,30
- Délivrance de chèques de voyage en euros 1,60 %  
mini. 6,30 - maxi. 80,00

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

## Vos opérations par carte bancaire<sup>(1)</sup>

- Paiement par carte bancaire **en devises ou en euros** (hors zone EEE\*) Gratuit
  - + commission de change proportionnelle au montant de la transaction 2,50 %
- Retrait d'espèces à un distributeur **en devises ou en euros** (hors zone EEE\*) 2,50
  - + commission de change proportionnelle au montant du retrait 2,50 %

<sup>(1)</sup> Hors carte Créodis (voir tarification spécifique en p17)

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

## Vos virements vers l'étranger

- Virement ou virement SEPA\*\* émis Gratuit
- Virement émis en euro hors EEE\* ou en devises quel que soit le pays (hors frais de swift) mini. 17,00
  - jusqu'à 250 000 € 1 ‰
  - + commission de change proportionnelle au montant de la transaction (si devises) mini. 13,00
  - jusqu'à 153 000 € 1/2 ‰

## Vos virements en provenance de l'étranger

- Virement ou virement SEPA\*\* reçu Gratuit
- Virement en euro reçu d'un pays hors EEE\* ou en devises quel que soit le pays forfait  
15,00
  - + commission de change proportionnelle au montant de la transaction (si devises) mini. 13,00
  - jusqu'à 153 000 € 1/2 ‰

\* EEE : Espace Economique Européen.

\*\* Zone Sepa : EEE + Suisse et Monaco.

# Parlons-en

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Banque Populaire a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais. Vous disposez de trois possibilités :

## 1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié

## 2. Vous pouvez également contacter le Service Clientèle de votre Banque

BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE  
Service Qualité - 245, boulevard Michelet - 13009 Marseille

## 3. En dernier recours, le Médiateur

Enfin, au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante : Monsieur le Médiateur - Service Clientèle Banque Populaire Provençale et Corse - 245, boulevard Michelet - 13009 Marseille.

Le site Internet de la FBF<sup>®</sup> : "les Clés de la Banque" : [www.lesclesdelabanque.com](http://www.lesclesdelabanque.com) contient également de multiples informations sur vos droits et vos obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...



## La convention AERAS

**La Convention AERAS** (S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) a pour objet de proposer un grand nombre de solutions pour élargir l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes ayant ou ayant eu un problème grave de santé. Pour toute information, n'hésitez pas à appeler le serveur vocal national d'information sur la convention AERAS, à votre disposition 7j/7 et 24h/24 au **0 821 221 021** (0,12 € / mn) ou le référent de votre Banque au **0 969 322 600** (Numéro non surtaxé dont le prix est fixé par l'opérateur de l'appelant)



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également une fois par an, un relevé de l'ensemble des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

\* Fédération Bancaire Française



**CHARTIS EUROPE SA** - Tour CHARTIS - 92079 Paris la Défense 2 cedex, entreprise régie par le code des Assurances, Société Anonyme au capital de 45 024 550 € RCS Nanterre 552 128 795.

**AON FRANCE** - Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le n° 07 001 560 SA au capital de 4 141 334 € - 414 572 248 RCS Nanterre, 420 rue d'Estienne d'Orves - 92700 Colombes.

**MAAF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 150 000 000 € - RCS Niort B 542 073 580 Entreprise régie par le Code des Assurances - Chauray - 79036 NIORT cedex 9.

**IMA ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 5 000 000 € - 481 511 632 RCS Niort - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 118, avenue de Paris - 79000 Niort.

**FIDÉLIA ASSISTANCE** - Société anonyme au capital de 21 593 600 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Paris B 377 768 601 - Siège social : 27, quai Carnot - BP 550 - 92212 Saint-Cloud Cedex.

Créodis et Facélia sont des produits de :

• **BPCE** - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 486 407 115 € - Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris. RCS Paris n° 493 455 042. Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le N°08 045 100.

• **NATIXIS FINANCEMENT** - Société anonyme au capital de 60 793 320 € - Siège social : 5, rue Masseran - 75007 PARIS - 439 869 587 RCS PARIS - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07022393.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

• **ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PRÉVOYANCE** - Société anonyme au capital social de 7 396 250 € - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS - 352 259 717 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances - Assurances Banque Populaire Prévoyance est une filiale de Natixis Assurances.

Fructi-Facilités, Fructi-Famille et l'assurance emprunteur sont des produits de :

• **ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE** - Société anonyme au capital social de 481 873 068,50 € - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS - 399 430 693 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances.

• **ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PRÉVOYANCE**

Assur BP Enfant, Assur BP Horizon, Assur BP Auto et Assur BP Habitat sont des produits de :

**ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD** - Société anonyme au capital social de 30 000 000 € - Siège Social : Chaban de Chauray, 79000 NIORT - 401 380 472 RCS NIORT - Entreprise régie par le Code des assurances - Assurances Banque Populaire IARD est une filiale de Natixis Assurances.

Vous pouvez vous opposer sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection auprès de Banque Populaire Provençale et Corse, Service Déclaration CNIL - 245, bd Michelet - BP 25 13274 Marseille Cedex 09.



# Pour rester en contact avec votre banque à tout moment

**Un accès direct à votre compte  
où que vous soyez et 24h/24 :**

- Par Internet, avec Cyberplus : [www.bppc.fr](http://www.bppc.fr)
- Par SMS avec le 6 11 10 (0,35 € + prix d'un sms)
- Par téléphone avec Tonalité Plus (serveur vocal)  
au 0 892 698 745 (0,34 €/min.)

**Pour contacter votre banque  
dans le cadre d'une réclamation  
ou de la bonne exécution d'un contrat :**

- Par téléphone : 0 969 322 600

(numéro non surtaxé dont le prix est fixé par l'opérateur de l'appelant)

**Banque Populaire Provençale et Corse** - 245, bd Michelet - 13009 Marseille - Société Anonyme  
Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du code  
monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Établissements  
de Crédit. 058 801 481 RCS Marseille. N° d'immatriculation auprès de l'Organisme pour le Registre  
des Intermédiaires en Assurances (ORIAS) : 07 005 622

